

CBC  Radio-Canada

Montréal, le 26 août 2005

**Madame Marie-Josée Méthot**  
Secrétariat de la commission  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin, Bureau 2.10  
575, rue Saint-Amable  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Parcs éoliens de Baie-des-Sables et L'Anse-à-Valleau – Collaboration du promoteur concernant l'enjeu de l'interférence électromagnétique**  
**Dossier : 3211-12-91 Parc éolien de Baie-des-Sables**  
**3212-12-92 Parc éolien de L'Anse-à-Valleau**

---

Madame,

La présente vise à faire part au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, de la bonne collaboration qui a eu lieu entre le promoteur Cartier énergie éolienne (« Cartier »), concernant l'interférence électromagnétique et les projets éoliens de Baie-des-Sables et de L'Anse-à-Valleau, et ce, tout au long du processus de consultation.

Cette lettre vise aussi à indiquer que, malgré cette bonne collaboration, certaines de nos questions au sujet de l'interférence électromagnétique pour ces deux projets demeurent en suspend, incluant :

- La méthodologie d'évaluation du brouillage dynamique;
- Espacement de la zone de coordination;
- Le niveau minimal de la qualité du signal de télévision à être respecté (cote CCIR).

Nous souhaitons également noter que, pour ces deux projets, la Société croit qu'un travail de terrain par Cartier, incluant des prises de mesures pré- et post-construction des parcs éoliens, s'impose afin de mieux comprendre la portée du brouillage potentiel causé par les parcs éoliens.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.



François O. Gauthier, ing.  
Premier chef, Systèmes de diffusion et Ingénierie de fréquences  
Stratégie et planification, Technologies de Radio-Canada  
1400 boul. René-Lévesque Est (A10-8)  
Montréal (Québec) H2L 2M2

c.c. : M. Normand Bouchard, Cartier Énergie Éolienne inc.